

Département des Landes
Arrondissement de Dax

Commune de POYANNE

Nombre de Conseillers
10
Conseillers en fonction
9
Conseillers présents
6

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance ordinaire du 02 avril 2025

Sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEL,

Vice-Président

Membres présents : : Alain LABAT - Catherine ROSSIGNOL
- Séverine SOUPOT – Michel ROUSSEL –
Jean-Michel ROMERO

Absents excusés : Anne ROUSERE – Christophe BERGE –

Pierre VINCENT - Fabienne LABY-FAUTHOUX -

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Catherine ROSSIGNOL

Date de la convocation : 25 mars 2025

Ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte rendu en date du 21 janvier 2025
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) **DCS2024-04-03** : vote du CFU 2024 (Compte Financier Unique)
- 4) **DCS2024-04-04** : affectation des résultats 2024 sur 2025
- 5) **DCS2024-04-05** : vote du budget primitif 2025
- 6) Divers :

Mme BOYER, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves du RPI Laurède / Poyanne assiste à la réunion.

Madame la Présidente est absente et excusée. Dans le cas de la police de l'assemblée, il convient de la remplacer (Art L2122-17 CGCT). Il appartient donc au Vice-Président, Monsieur Michel Roussel de mener les débats.

Le quorum obligatoire pour cette séance est atteint.

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du dernier Conseil Syndical du 21 janvier 2025.

2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Catherine Rossignol se porte candidate et est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

3) DCS-2025-04-03 : VOTE DU CFU 2024

Après lecture du Compte Financier Unique de l'année 2024 par le Vice-Président, M. Michel Roussel, celui-ci a été soumis au vote du Comité syndical.

Monsieur le Vice-Président s'est retiré au moment du vote conformément aux règles en vigueur concernant l'adoption du CFU.

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le comité syndical adopte à l'unanimité le CFU 2024.

Monsieur le Vice-Président déclare le CFU adopté.

Reçu en Préfecture le : : 14 avril 2025

4) DCS-2025-04-04 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Constatant que le CFU fait apparaître

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| • Un excédent de fonctionnement de : | 20 457,52 |
| • Un excédent reporté de : | 18 929,04 |

Soit un excédent de fonctionnement de	39 386,56
--	------------------

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| • Un déficit d'investissement : | 11 377,55 |
| • Un déficit reporté de : | 4 248,26 |
| • Un résultat négatif cumulé : | 15 625,81 |
| • Un excédent de restes à réaliser : | 2 547,00 |

Soit un besoin de financement de :	13 078,81
---	------------------

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2024 comme suit

- | | |
|---|-----------|
| • Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCEDENT : | 39 386,56 |
| • Affectation complémentaire en réserve (1068) : | 13 078,81 |
| • Résultat reporté en fonctionnement (OO2) : | 26 307,75 |
| • Résultat d'investissement reporté (OO1) DEFICIT : | 15 625,81 |

Vote du comité syndical : adoption à l'unanimité.

L'affectation des résultats est déclarée adoptée par Madame la Présidente.

Reçu en Préfecture le : 14 avril 2025

5) DCS2025-04-05 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

M. Le vice-Président présente la proposition de budget primitif pour l'exercice 2025 équilibré comme suit

Section fonctionnement, en dépenses et en recettes :	budget équilibré à 264 885€
Section d'investissement, en dépenses et recettes :	budget équilibré à 29 232€

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le budget primitif présenté étant équilibré et sincère, le comité syndical vote le budget primitif tel que présenté. M. le vice- président le déclare donc adopté.

Reçu en Préfecture le : 14 avril 2025

6) DIVERS :

- Dérégation pour le passage à 4 jours d'école par semaine

M. le vice-président informe l'assemblée que l'inspection académique a donné un avis favorable au SIVU pour la semaine à 4 jours à compter de la rentrée 2025/2026.

La commission créée lors du précédent comité syndical se réunira prochainement afin de revoir le temps de travail des agents ainsi que leur emploi du temps.

Il faudra aussi revoir l'organisation de la cantine : lieu de préparation, organisation de la confection des repas.

- Départ à la retraite de Maïté Lesbarrères

Le pot de départ à la retraite de Maïté Lesbarrères sera organisé le vendredi 16 mai à 19h dans la salle de l'accueil périscolaire.